

Le chef de file canadien en matière de formation  
des employeurs et des syndicats.

# Droit du travail 2014

Les développements majeurs en droit du travail dans la dernière année  
ainsi que leur impact pour les employeurs et les syndicats



Québec


26 novembre 2014  
Delta Québec

Montréal

27 novembre 2014  
Hyatt Regency



**droit du travail.ca**  
CENTRE DE FORMATION PATRONALE-SYNDICALE

 **AUX AVOCATS :** Formation reconnue par le Barreau du Québec aux fins de la formation continue obligatoire, pour une durée de 6,25 heures.

Ne manquez pas cet atelier sur les nouveaux courants jurisprudentiels et leur impact dans les milieux de travail syndiqués.

Cet événement constitue une occasion unique pour les employeurs et les syndicats du Québec d'être au fait des milieux de travail syndiqués.

### Au programme

- les dernières sentences arbitrales
- les dernières causes en matière de droits de la personne
- les incidences pour les syndicats et les employeurs du Québec

### À qui le séminaire s'adresse-t-il ?

- les représentants syndicaux (délégués, agents et dirigeants syndicaux)
- les représentants patronaux (superviseurs, directeurs des relations de travail)
- les avocats en droit du travail et avocats internes

### Le matériel que vous recevrez comprendra

- un résumé de toutes les causes
- des articles sur tous les sujets au programme
- un énoncé des incidences pour les représentants syndicaux et patronaux

## Les conférenciers



**Johanne Drolet**  
*Avocate syndicale*  
Melançon Marceau  
Grenier et Sciortino  
Québec



**Michel Héroux**  
*Avocat patronal*  
Fasken Martineau  
DuMoulin  
Québec

# Droit du travail 2014

Les développements majeurs en droit du travail dans la dernière année ainsi que leur impact pour les employeurs et les syndicats

---

**8 H À 8 H 30 : INSCRIPTION**

---

**8 H 30**

## **Le devoir d'accommodement et les droits de la personne**

Les décisions les plus percutantes rendues sur le devoir d'accommodement.

**10 H 30**

## **Harcèlement psychologique**

Les décisions les plus importantes que vous devez connaître.

---

**12 H : PAUSE REPAS**

---

**13 H 15**

## **Les sentences arbitrales les plus marquantes**

Les décisions qui auront un impact dans la gestion de vos dossiers.

**15 H**

## **Protection de la vie privée**

Mise à jour des obligations des employeurs et des syndicats quant aux renseignements médicaux, à la filature et à la surveillance électronique.

**15 H 30**

## **La Commission des relations du travail et la Commission des lésions professionnelles**

Les nouveaux principes établis par ces tribunaux administratifs.

---

**16 H 30 : CLÔTURE**

---



# 3

## Façons faciles de s'inscrire

- 1. **par poste** Centre de formation patronale-syndicate  
141 Avenue Bannatyne, bureau 250, Winnipeg (Manitoba) R3B 0R3
- 2. **par télécopieur** 1-800-665-5990
- 3. **par internet** www.Droitdutravail.ca

- Veuillez nous inscrire au séminaire **Droit du travail 2014** qui aura lieu à
  - Québec 26 novembre
  - Montréal 27 novembre
- Prière de m'informer de vos programmes à venir par courrier électronique (ci-dessous).
- Je suis avocat et souhaite recevoir les crédits pour la formation continue obligatoire requise par le Barreau du Québec.

Votre nom et celui de votre entreprise seront inscrits sur votre insigne nominatif. (Veuillez écrire lisiblement.)

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_

4. \_\_\_\_\_

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

PROVINCE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

NO DE TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ NO DE TÉLÉCOPIEUR \_\_\_\_\_

COURRIER ÉLECTRONIQUE \_\_\_\_\_

Les frais d'inscription doivent être acquittés avant la tenue de l'événement.

- Chèque ci-joint fait à l'ordre de **Centre de formation patronale-syndicale inc.**
- Veuillez facturer mon entreprise, à l'attention de : \_\_\_\_\_
- Le bon de commande no: \_\_\_\_\_
- Exemption de la TPS, no d'enregistrement: \_\_\_\_\_
- Exemption de la TVQ, no d'enregistrement: \_\_\_\_\_

Carte de crédit:  VISA  MASTERCARD  AMEX  DISCOVER

NO DE CARTE \_\_\_\_\_ CODE DE TROIS CHIFFRES \_\_\_\_\_

TITULAIRE \_\_\_\_\_ DATE D'EXPIRATION \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU TITULAIRE \_\_\_\_\_

### Adresse inexacte? Correspondance en double?

Veuillez communiquer avec nous, sans frais, par télécopieur au 1-800-665-5990 et nous ferons les corrections nécessaires.

Préposés au courrier :  
Si non distribué, prière de remettre au directeur des ressources humaines ou l'agent d'affaires de votre entreprise.



CENTRE DE FORMATION PATRONALE-SYNDICALE

141 avenue Bannatyne, bureau 250  
Winnipeg (Manitoba) R3B 0R3  
Télécopieur (204) 956-0515  
info@droitdutravail.ca

### SÉMINAIRES

#### Droit du travail 2014

Québec 26 novembre  
Montréal 27 novembre

#### The 20th Annual Labour Law Review

Saskatoon 23 et 24 octobre  
Winnipeg 28 et 29 octobre  
Vancouver 13 et 14 novembre  
Edmonton 20 et 21 novembre

### RÉSERVATIONS D'HÔTEL

Des tarifs spéciaux ont été prévus aux hôtels indiqués ci-dessous. Tous les tarifs s'appliquent aux chambres pour une ou deux personnes. Veuillez vous adresser directement à l'hôtel et demander le tarif de groupe de *Droit du travail 2014*.

L'hôtel Delta Québec et l'hôtel Hyatt Regency sont des hôtels syndiqués.

|   |  |
|---|--|
| <b>Delta Québec</b><br>690, boul. René Lévesque Est,<br>Québec<br>Téléphone : (418) 647-1717<br><b>149 \$</b> | <b>Hyatt Regency Montréal</b><br>1255, rue Jeanne-Mance<br>Montréal<br>Téléphone : (514) 841-2058<br><b>145 \$</b> |
|---|--|

### FRAIS D'INSCRIPTION

Comprend des documents rédigés par des experts, certificat de participation, les petits déjeuners continentaux et des rafraîchissements. Les autres repas et l'hébergement sont aux frais des participants.

**Individuel:**  
**475 \$** (+ 23,75 TPS + 47,38 TVQ = 546,13 \$)

**Groupe (3+) par personne:**  
**445 \$** (+ 22,25 TPS + 44,39 TVQ = 511,64 \$)

**Megagroupe (7+) par personne:**  
**395 \$** (+ 19,75 TPS + 39,40 TVQ = 454,15 \$)

\*Afin d'obtenir le tarif de groupe/megagroupe, les participants doivent être de la même entreprise ou section locale et s'inscrire ensemble.

Les frais d'inscription à ce séminaire constituent une dépense de formation admissible aux fins de la Loi 90

Les participants désirant annuler leur inscription doivent en aviser le Centre de formation patronale-syndicale par écrit au plus tard le 10 novembre afin d'être intégralement remboursés (des frais d'annulation de 50 \$ seront toutefois exigés). Sinon, les frais d'inscription seront retenus en entier et une facture sera émise quant aux frais exigibles.

Les participants peuvent être remplacés en tout temps.

TPS no R122060569 | TVQ no 1015478400

### AUX AVOCATS!

Formation reconnue par le Barreau du Québec aux fins de la formation continue obligatoire, pour une durée de 6,25 heures.